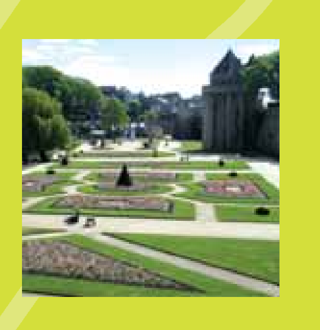










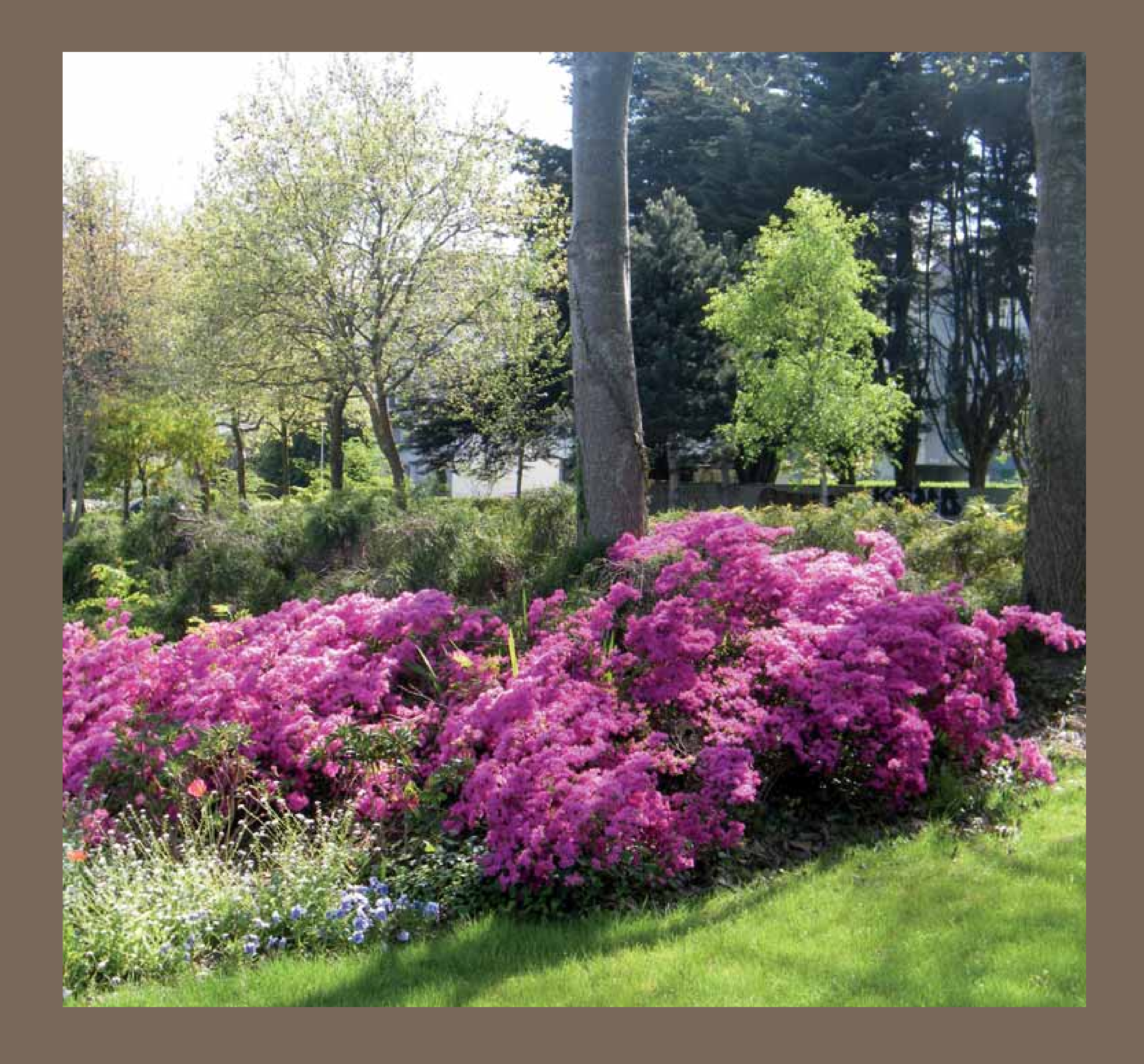
Rapport de développement durable
Réalisé par le cabinet indépendant
Arcet Cotation - Groupe GINGER GRONTMIJ

année 2011



Pour vous rendre l'avenir **plus durable**

Le présent document constitue le rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Vannes, en application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif à l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.



Sommaire



Synthèse

La Ville de Vannes, préfecture de 56 000 habitants(*) du département du Morbihan, profite d'un patrimoine naturel exceptionnel ouvert sur la mer et riche d'une biodiversité remarquable. Ville touristique, Vannes a à cœur de préserver son environnement, unique, en partenariat avec l'Etat, les grandes institutions publiques partenaires de la ville (Conservatoire National du Littoral, Conseil Général du Morbihan, Conseil Régional de Bretagne, etc.), les acteurs économiques locaux et les bailleurs sociaux, le monde associatif et la population elle-même.

Les efforts réalisés par la ville en matière de maîtrise de l'énergie et de lutte contre le réchauffement climatique (suivi des consommations des bâtiments communaux, exigence du label BBC pour les programmes de construction, politique des transports tournée résolument vers les modes alternatifs…), de préservation des ressources (gestion économe de l'eau, qualité des plages) ou encore de protection du patrimoine urbain (extension du secteur sauvegardé, mise en valeur des parcs et jardins, nouveau règlement local de publicité) sont autant d'engagements pris pour une ville plus durable, plus soucieuse de son environnement. Parallèlement, Vannes mène une politique ambitieuse en matière d'insertion et d'emploi (ateliers d'aide à l'emploi), de lutte contre les inégalités (Epicerie solidaire, Bourse au permis de conduire) et de dialogue intergénérationnel (Jardins familiaux, opération voisins solidaires). L'ensemble de ces actions s'inscrivent aujourd'hui dans une stratégie globale de développement durable municipale.

La réalisation prochaine du Plan Climat Energie Territorial, la volonté de réduire plus encore la part de la voiture en centre-ville, mais aussi les multiples actions menées quotidiennement par les services de la ville (réduction des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, tri sélectif…) permettront de poursuivre l'effort engagé.

(*) Population totale – Donnée INSEE/Population légale 2009 entrant en vigueur le 1er janvier 2012



PARTIE I :

Une mairie écoresponsable



Finalité I

La lutte contre le changement climatique :

Sur la voie de l'efficacité énergétique communale

La maîtrise des consommations d'énergie : un suivi des consommations rigoureux

La ville de Vannes dispose d'un service spécifique dédié aux économies d'énergie qui assure depuis plusieurs années le suivi et l'optimisation des consommations d'électricité, de combustibles et de carburants, tant pour le patrimoine bâti que pour le fonctionnement des différents services municipaux.

Des actions spécifiques ont été engagées telles que la mise en œuvre de protocoles interservices et des actions de sensibilisation du personnel communal, la gestion technique centralisée des chaufferies, ou la mise en œuvre de matériel économe.

La gestion énergétique communale vise prioritairement à réduire le nombre de kilowatts/heure consommés, à travers un suivi rigoureux des consommations et la mise en œuvre d'équipements ou de matériels adaptés et peu énergivores. Ainsi et par exemple depuis 2008, l'Hôtel de Ville est-il équipé d'ampoules basse consommation ainsi que d'un système de coupure automatique de la lumière dans les pièces inoccupées. Cette démarche serait à généraliser pour l'ensemble des bâtiments communaux, en vue de parvenir à des économies énergétiques encore plus importantes.



Décorations de Noël constituées d'ampoules LED

En 2010 la ville de Vannes a accéléré la modernisation de son éclairage public, l'objectif étant de supprimer les lanternes « boules » et d'abaisser la puissance des autres lampes. Aujourd'hui près d'un tiers des voies communales ont ainsi été modifiées par des changements de lampe à la puissance plus réduite.
Par ailleurs, pour parvenir à une maîtrise totale des consommations d'électricité, la ville a décidé en 2010 d'acquérir des décorations lumineuses de Noël dotées de diodes électroluminescentes (ampoules LED). On compte actuellement 44 lampes LED. Ce type d'ampoules a une durée de vie supérieure aux tubes fluorescents et ampoules fluocompactes (environ 75 000 heures pour une ampoule LED, entre 2 000 et 10 000 heures pour les autres ampoules).



Graphique 1 : Eclairage public : évolution des consommations

Outre les économies d'énergie générées par ces démarches durables, la recherche d'une meilleure diffusion de la lumière permet aussi de limiter les impacts de la pollution visuelle. Trop souvent méconnue, la pollution visuelle est provoquée par la multiplication des sources de lumière artificielles (enseignes publicitaires et éclairage urbain).

Concernant le parc automobile communal, les consommations en carburant restent stables. Il n'y a pas encore de véhicules électriques à disposition mais la ville envisage prochainement de se doter de bornes de recharge. Le Plan de Déplacements Urbains de Vannes Agglomération propose également d'instaurer le déploiement de flottes de véhicules moins polluants au sein des services des communes. Par ailleurs, pour limiter l'usage des véhicules polluants, la mairie de Vannes a investi dans l'achat de trois vélos électriques pour ses agents lors de leurs déplacements en ville.

L'amélioration de l'efficacité énergétique grâce au bilan carbone du patrimoine et des services :

Afin de participer à limiter l'ampleur du changement climatique, de répondre aux exigences fixées par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et de disposer d'un cadre structurant pour élaborer et mettre en œuvre un programme d'actions destinées à améliorer l'efficacité énergétique communale, la municipalité a décidé par délibération du 11 février 2011 de lancer un bilan carbone portant sur le patrimoine et les services de la commune et d'élaborer un Plan Climat Energie Territorial (PCET). Le cadre opérationnel de réalisation du bilan communal des émissions de gaz à effet de serre (Bilan Carbone) et du plan climat énergie territorial a été réalisé au cours de l'année 2010 par le service Etudes Prospectives et Développement Durable.

Finalité 1 1

La protection optimale des milieux et des ressources, un objectif pleinement intégré à la gestion interne

La gestion différenciée des espaces verts :
La gestion différenciée des espaces verts est pratiquée à Vannes depuis 8 ans. Elle permet de tendre vers un équilibre entre attentes du public, enrichissement de la biodiversité et protection des ressources naturelles. Elle crée trois niveaux d'entretien suivant la nature des espaces : de prestige, semi-intensif et extensifs, haies bocagères, vallons, parcs et zones humides. Les interventions (tontes, taille, suivis naturalistes etc…) sont adaptées à chaque type de milieux. Des plans de gestion sont élaborés pour les espaces à fort potentiel. Le parc des vallons de Kercado par exemple a récemment changé d'aspect : les espèces horticoles ont progressivement été remplacées par des essences locales. Une haie bocagère, refuge pour les oiseaux, insectes et petits mammifères, a été aménagée et une pente douce ainsi que des micromares ont été créées sur une de ses berges. Elles permettront aux batraciens d'y trouver refuge et de s'y reproduire.

La mise en œuvre des méthodes préventives et curatives alternatives au désherbage chimique :
Depuis une décennie, la ville de Vannes s'est engagée, progressivement, à limiter l'usage des produits phytosanitaires. Le service Espaces verts met en œuvre des méthodes préventives et curatives, alternatives au désherbage chimique, d'une part, via la mise en œuvre de paillages (végétaux ou minéraux), d'autre part grâce au recours au désherbage mécanique ou thermique.

Une gestion raisonnée des milieux naturels sur le territoire communal
Une politique de restauration de la lande est conduite avec le Conservatoire National du Littoral (CNL) Elle intègre notamment une coupe des pins pour restaurer la lande dans son état naturel d'avant le XIXème siècle. Des accords avec le CNL ont été souscrits pour suivre les évolutions de la faune et de la flore. Une convention de gestion garantit la continuité de ces actions.

Un entretien raisonné des espaces verts est assuré pour permettre à la faune et la flore de se développer. La ville est en négociation avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour en faire un partenaire de sa politique en ce domaine.
La commune assure la maintenance d'environ 70 hectares de domaine public voirie, ce qui représente 170 kms de voies urbaines (soit 340 kms de trottoir), 20 kms de voies rurales et 10 hectares de places publiques.



L'entretien des espaces verts

La gestion de l'eau

Afin de limiter les consommations d'eau, le service Espaces verts :
Assure une veille des conditions d'arrosage ;
Procède à des paillages plus systématiques ;
Irrigue lorsque cela est possible ;
Utilise les eaux industrielles des usines de traitement en été.

Par ailleurs, les rues de Vannes sont lavées avec de l'eau recyclée issue de la station d'assainissement de la ville, ce qui constitue une pratique remarquable car encore peu courante dans les collectivités françaises.



Finalités III et IV

Le bilan social de la collectivité

La cohésion sociale et l'épanouissement des êtres humains

Le bilan social : les effectifs du personnel municipal et la formation des agents :

Au 31 décembre 2010, la ville de Vannes comptait 888 agents (894 en 2009) dont 830 en équivalent temps complet. 9 personnes en contrats d'apprentissage et 8 autres en contrats d'insertion font également partie des effectifs de la ville. Un effort important est réalisé par la commune en matière de suivi et de gestion RH grâce :

- Au service « Gestion des personnels et des carrières » : chargé du suivi de la carrière et de la rémunération des agents. En 2010 ce service a notamment suivi le déroulement des nominations (29), les avancements (104), et la remise de médailles (28),

- Au service « Données quantitatives et outils d'aide à la décision » : nouvellement crée et dont le but est la conception, la réalisation et le suivi d'outils transversaux de suivi et d'analyse de la masse salariale,

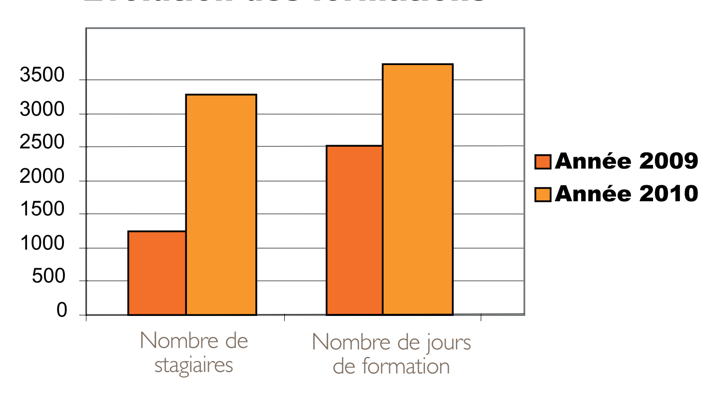
- Au service « Gestion des emplois et des compétences » dont l'un des objectifs et la formation des personnels municipaux en vue de les préparer aux évolutions de leurs missions et en permettant leur adaptation aux nouvelles techniques.

Au cours de l'année 2010, la ville de Vannes a réalisé d'importants efforts en matière de formation de ses agents. Le nombre de jours de formation est passé de 2 066 à en 2009 à 3 052 en 2010.

Par ailleurs, le nombre de stagiaire accueilli a progressé de façon importante entre l'année 2009 et l'année 2010 (passant de 1 030 à 2 691).



Evolution des formations



Graphique 3 : Evolution des formations : évolution du nombre des stagiaires et évolution du nombre de journées de formation (source : rapport d'activité des services 2010 de la ville de Vannes)

L'accueil en continu de stagiaires au sein des différents services de la ville :
En 2010, Vannes a accueilli 237 stagiaires, de tous niveaux et de tous âges, pour une durée moyenne de 15 jours. Ces stages sont l'occasion pour les collégiens, lycéens, étudiants et jeunes diplômés de parfaire leurs connaissances sur un domaine particulier et de participer aussi à la vie de la commune. Le nombre de jours de stage pour l'année 2010 est de 3 599.

La sécurité et le bien-être au travail :
70 accidents de travail (avec et sans arrêt) se sont produits en 2010. Une analyse statistique est réalisée par le service santé au travail qui est également chargé de proposer et de mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection à destination des agents municipaux. Le service santé au travail participe au bien-être de l'ensemble des collaborateurs de la collectivité et en 2010 il a notamment axé son intervention sur :

La formation des agents : par exemple la réalisation de l'accueil sécurité pour 36 agents, la mise en œuvre et le suivi des formations relatives à l'hygiène et la sécurité au travail,

L'information et la sensibilisation : par exemple l'élaboration de deux guides sur les conduites addictives, dont un à destination des agents et un autre pour l'encadrement.

Parallèlement, en partenariat avec le Comité d'Hygiène et Sécurité, le service santé et sécurité au travail a préparé et animé une dizaine de réunions portant sur les problématiques de sécurité et d'hygiène au travail, en vue d'améliorer sensiblement les conditions de travail des agents de la ville de Vannes.

Finalité V

Les pratiques durables des services et des agents

Les marchés publics et les exigences de développement durable :

A Vannes, les clauses environnementales sont intégrées, principalement dans les marchés de fournitures : produits d'entretien écolabellisés, bois et dérivés labellisés, papier enveloppe et papier d'imprimerie Imprim'vert… En outre, des critères techniques relatifs au conditionnement des produits, aux emballages, à la livraison doivent désormais être renseignés.

La ville intègre des clauses sociales dans certains marchés de travaux, en fixant un quota de demandeurs d'emploi en insertion professionnelle :

- 10 % au minimum des travailleurs embauchés sur les chantiers de rénovation de Ménimur sont réservés aux habitants demandeurs d'emploi de la ZUS de Ménimur,

- Un quota d'heures travaillées par des demandeurs d'emploi en insertion est progressivement introduit dans les marchés de travaux (ex : réalisation de la route de Kerbiquette, giratoire Boucicaut sur la route de Ste Anne, etc…).

Par délibération municipale du 17 décembre 2010, la charte locale d'insertion, déclinaison de la charte nationale d'insertion approuvée par le conseil d'administration de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), a été votée et a vocation à s'appliquer sur les chantiers de rénovation de Ménimur. La charte dispose notamment, en son article 4, que 5 % des heures travaillées devront être consacrées à l'insertion (soit 28 732 heures au minimum).

La restauration des agents municipaux - solidarité et équité :

La ville veille d'abord à proposer des produits de saison à son personnel et à se fournir auprès de producteurs locaux. Plus récemment, en 2011, la ville a adopté à l'unanimité (séance du conseil municipal du 1er juillet 2011) un dispositif d'aide au repas pour les agents municipaux.

La gestion durable du parc informatique de la mairie et du CCAS :

Chaque année, la ville renouvelle environ 150 de ses micro-ordinateurs. Le matériel remplacé est alors majoritairement et gracieusement transmis au profit de l'association Emmaüs (environ 120 ordinateurs par an, 2 enlèvements dans l'année) après avoir été formaté par l'équipe « Poste de travail ». L'association Emmaüs les revendra ensuite à un prix modéré à ses clients. Il s'agit donc de permettre une seconde vie du matériel informatique, dans une logique de durabilité et de solidarité.
Durant l'été 2011, 109 ordinateurs ont été donnés à l'association. Le reste des ordinateurs est fourni aux organismes vannetais qui en font la demande.

Pour les machines qui sont totalement hors d'usage et qui ne peuvent donc pas connaître une « seconde vie », celles-ci sont enlevées par l'entreprise fournisseur du matériel, pour être recyclées.

Les autres bonnes pratiques constatées :

Outre le tri sélectif dans les bureaux ou la réduction significative des consommations de papier (8 448 ramettes consommées en 2009, 7 537 en 2010), l'imprimerie municipale a décidé d'imposer des règles d'emploi d'encres écologiques.



PARTIE 2 :

Vannes, Ville durable



Finalité I

La lutte contre le changement climatique à Vannes

Le recours aux énergies renouvelables :

Le recours aux énergies renouvelables passe d'abord par la décision, prise en 2010 par le conseil municipal, de faire réaliser un Plan Climat Energie Territorial (PCET), dont l'objectif est de permettre l'organisation d'une stratégie de gestion optimale des ressources énergétiques de la ville, en privilégiant 3 axes :

- Une limitation des gaz à effet de serre,
- Des actions d'adaptation,
- Des éléments d'évaluation.

Aujourd'hui force est de constater que l'installation de panneaux solaires (toiture de la nouvelle capitainerie par exemple), ainsi que l'équipement pour l'ensemble des terminaux de stations Vélocéa (soit 26 stations) de panneaux photovoltaïques permettent d'économiser les énergies. Néanmoins, il n'y a pas encore de données chiffrées quant aux économies carbone réalisées annullement par la ville grâce à l'installation de tels équipements. Ce calcul sera possible prochainement grâce au PCET..

La promotion des modes de transport doux et les actions mises en œuvre pour limiter l'usage de la voiture :

La ville de Vannes propose une offre de services importante, pour permettre une réduction de la place de la voiture non seulement en cœur de ville mais aussi pour des déplacements à l'échelle de l'agglomération. Les alternatives proposées sont nombreuses, ce qui est remarquable pour une ville moyenne. L'offre de stationnement reste néanmoins importante en centre-ville et n'incite pas encore suffisamment à l'utilisation des transports collectifs ou à d'autres modes alternatifs de transport. Cependant, la ville a augmenté ses tarifs de stationnement dans la zone réglementée et installe des bornes rétractables pour protéger le secteur piétonnier et limiter la pollution de l'air.

Le système des vélos en libre service à Vannes - Vélocea :

Voté en février 2008, le service de vélo en libre service est opérationnel depuis juillet 2009 (174 vélos, 26 stations). Il a vocation à permettre de réduire la part de la voiture dans les déplacements quotidiens des vannetais. Les tarifs d'utilisation restent très accessibles pour permettre au plus grand nombre d'en bénéficier   mais surtout, depuis 2010 la durée de location gratuite des vélos est passée de 30 minutes à 4 heures. 339 points d'accroche vélos publics sont par ailleurs disponibles sur l'ensemble du territoire de la ville.

Station Vélocéa équipé d'un panneau photovoltaique



Les travaux d'aménagement en site propre pour les piétons, cycles et bus :
Ils concernent les piétons (dont la part modale est plutôt satisfaisante dans le centre ville), les cyclistes et les usagers des bus (sur la rue Victor Hugo puis Joseph Le Brix - 1400 mètres linéaires). L'extension des zones 30 permet le double sens cyclable, et les restructurations lourdes de voirie (rues Metz, Albert 1er, Texier Lahoulle, …). Pour les cyclistes, en 2010 on compte 25 kilomètres de pistes et bandes cyclables et la ville dispose d'un budget annuel de 100 000 euros pour la réalisation de ces aménagements. Vannes a d'ailleurs l'ambition de doubler le linéaire actuel pour atteindre environ 50 km d'itinéraires cyclables d'ici à 2012. La ville souhaite ainsi constituer un réseau continu, homogène et sécurisé sur le territoire communal, notamment par la création de voies à circulation apaisée (zone 20 et 30 km/h). Les dernières réalisations concernent notamment l'Avenue E. Herriot (linéaire de 800 m) ou encore la rue Jean Jaurès (580 m).

La poursuite de la démarche Pédibus :
Initiée par la ville de Vannes et l'école Françoise d'Amboise à Ménimur sur deux lignes quotidiennes (A et B), la démarche Pédibus rencontre un grand succès. Le pédibus permet à la fois de diminuer la circulation routière devant l'école et de faire respecter des horaires aux enfants.

La sensibilisation et l'information auprès du grand public :
Plusieurs guides à destination des habitants vannetais et des nouveaux arrivants sont parus parmi lesquels « Le guide grand public des déplacements » ou encore « Circuler à Vélo a Vannes » (distribué gratuitement pendant la semaine du développement durable).

La création, la mise en valeur et le balisage de sentiers et chemins piétonniers :
Depuis 30 ans à Vannes, une attention a été portée aux cheminements doux. Les anciens chemins et la trame bocagère ont été systématiquement conservés. Il y a une mise en valeur et un balisage des cheminements piétonniers.

Les transports publics de voyageurs - 38 bus en permanence reliant la ville et toute son agglomération ainsi que des navettes gratuites en été :
En 2010, l'agglomération de Vannes (24 communes) possède 38 bus et il existe la possibilité de calculer son itinéraire sur le site Internet du gestionnaire (transports Publics Vannetais, TPV, filiale de Veolia Transport). Par ailleurs, la ville de Vannes offre un système de navettes gratuites durant les mois de juillet et août et toutes les 15 minutes, entre le Parc du Golfe, la place Gambetta et Conleau.

Le tunnel de Kérino :
un ouvrage destiné à faciliter tous les modes de déplacements
Le principe d'un « passage inférieur » au niveau de Kérino a été décidé en conseil municipal en 2009. Le tunnel du Kérino doit permettre de mettre un terme aux engorgements aux abords du pont du Kérino, sur les voies adjacentes ainsi qu'à proximité de la place Gambetta. Le tunnel comprendra une section couverte d'environ 250 mètres dotée d'une chaussée à deux voies pour le trafic routier et les bus ainsi que d'une chaussée réservée aux modes de déplacements doux. Cet ouvrage renforcera le maillage du réseau bus.

Le contrôle de l'air
La ville de Vannes est adhérente à l'association Air Breizh et dispose de deux stations de mesure sur Vannes. Les paramètres analysés sont: SO_2, NO_2, O_3, NO. En l'absence d'industrie lourde sur le territoire de Vannes, le paramètre "poussière" n'est pas analysé. Les contenances en allergènes ne sont pas recherchées.

La surveillance de la pollution par les oxydes d'azote est assurée sur le site urbain de l'hôtel de Roscanvec depuis juin 1999. L'ozone est mesuré à Vannes depuis le 2 août 2001 et le dioxyde de soufre depuis 2006.

L'indice de l'air est consultable quotidiennement et un lien est disponible sur le site Internet de la ville pour tout citoyen désireux de connaître les concentrations journalières en polluants. Un tableau des moyennes horaires des 48 dernières heures est également disponible. En 2010, l'ensemble des valeurs maximales horaires mesurées, pour les trois paramètres analysés, étaient inférieures au seuil réglementaire d'information du public.

Les programmes de construction neuves au label BBC
Outre l'initiative de la ville de Vannes d'établir un diagnostic thermique des performances d'isolation des bâtiments grâce à un projet de thermographie aérienne (repris aujourd'hui par la communauté d'agglomération), la mairie exige désormais que tous les programmes de constructions neuves soient abellisés BBC. Cette mesure va dans le sens de la lutte contre le réchauffement climatique et a pour but :

- de préserver la qualité de l'air de la ville ;
- de privilègier les constructions de qualité évitant les déperditions énergétique (appareils de chauffage, ventilation, climatisation notamment).



Finalité II

La protection de la biodiversité, des milieux et des ressources : Vannes préserve son cadre de vie

La protection de la ressource en eau : la ville de Vannes engagée dans l'opération « Ville pilote pour les économies d'eau »

Le service de l'eau et de l'assainissement est assuré à Vannes en régie directe. En 2010, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement gère 32 854 abonnés sur le territoire vannetais (+1.98% par rapport à l'année 2009 et 258 nouveaux branchements réalisés en 2010). Elle assure sous tous leurs aspects techniques, financiers, administratifs et économiques la gestion de l'eau potable, de l'assainissement, et des eaux pluviales. Elle œuvre quotidiennement pour la préservation de l'environnement grâce notamment à la démarche Qualité (SIG) d'amélioration continue.

La production de l'eau potable : en 2010 le nombre d'abonnés progresse tandis que la consommation d'eau diminue

A Vannes les ressources en eau proviennent des sources de Meucon et Grand-Champ , de la rivière de Liziec et dans la retenue de Noyalo. Il existe 3 unités de traitement :

- Lesvellec (6 000 m3 /j) ,
- Liziec (6000 m3 /j),
- Noyalo (22 000 m3 /j).

On compte également 5 chateaux d'eau et un réseau qui, pour 80% a moins de 45 ans. Le taux de fuite est faible : les volumes produits non facturés ne représentent que 10,5 % de l'eau produite ce qui est inférieur à la moyenne nationale. Ce résultat remarquable s'explique par des contrôles très réguliers effectués par les agents, Vannes souhaitant poursuivre ses efforts en matière d'économies d'eau, même si son territoire ne se situe pas dans une zone soumise à des épisodes de sécheresse importante. Le volume annuel consommé en 2010 a été de 3 018 762 m3. 89,2 % de compteurs ayant moins de 10 ans, (l'évolution de l'âge des compteurs est maîtrisée de manière à maintenir un un âge inférieur à 15 ans).

L'entretien des cours d'eau - une surveillance en continu :

Concernant l'entretien des cours d'eau, la ville de Vannes, la Fédération départementale pour la pêche et l'association La Gaule Vannetaise, unissent leur efforts pour effectuer le toilettage des cours d'eau présents au droit du domaine public communal. En plus de la DDASS, la ville de Vannes effectue quotidiennement des contrôles et analyses chimiques sur les eaux brutes de ses ressources et dans ses usines : 20 000 analyses /an sont réalisées.

L'assainissement

La ville de Vannes compte :

- 15 postes de relevement
- 2 stations d'épuration

Solidarité, sensibilisation auprès des habitants et promotion de l'eau du robinet

Vannes est la ville moyenne de l'Ouest où l'eau est la moins chère : le prix TTC m3 de l'eau du robinet en 2009 était de 2.85 euros (3.84 à Lorient, 4.13 à Cholet). Pour autant, la ville reste soucieuse pour les plus démunis : les aides accordées par le CCAS représentent ainsi en 2010, 61 819 euros.

En 2010, la ville a souhaité promouvoir l'eau du robinet. Pour cela, une distribution gratuite de carafes a eu lieu les 2,3,4 avril sur la rive droite du port de Vannes. 2 500 carafes estampillées « Eau de Vannes » ont été distribuées lors de la semaine du développement durable. Un bar à eau a été installé pour sensibiliser les habitants. Par ailleurs, pour toute ouverture nouvelle de compteur, le nouvel arrivant se voit offrir une malette d'accueil et une carafe d'eau.

Un Guide des économies d'eau réalisé par la direction de l'eau et de l'assainissement de la ville rappelle les bons reflexes pour économiser l'eau potable et éviter les gaspillages. La ville de Vannes a elle-même intégré des actions d'économie et de gestion rationnelle de la ressource en eau grâce à des équipements économes en eau dans les différents lieux publics (boutons poussoirs dans les toilettes, douches économes, suivi quotidien des consommations…).

Le label Pavillon Bleu

La Ville de Vannes a, pour la 19ème année consécutive, obtenu le droit de hisser le Pavillon Bleu d'Europe sur la plage de Conleau.



Une distinction qui vient logiquement récompenser les efforts fournis par la municipalité en matière de protection des milieux, et de développement durable : gestion et surveillance des eaux de baignade, accès de la plage aux personnes à mobilité réduite, tri des déchets…

Les parcs et les jardins à Vannes : 200 hectares de verdure

La ville offre de nombreux espaces verts. Avec 200 hectares de verdure (dont 90 hectares d'espaces naturels ouverts à tous), la ville affiche un ratio de 37m^2 d'espaces verts / habitant en 2010.

Jardins et squares :

- Jardin des remparts,
- Jardin de collection,
- Jardin de l'Hôtel de Limur,
- Jardin du Château de l'Hermine,
- Jardin du Manoir de Trussac,
- Jardin de l'Hôtel de Ville,
- Square Droalen,
- Square Polig Montjarret,
- Jardin de la gare

Parcs publics :

- Parc de la Garenne,
- Parc des Vallons de Kerizel,
- Parc des vallons de Kercado,
- Parc de Kérizac,
- Parc de Bohalgo,
- Parc de Valombois

Espaces verts :

- Palais des Arts et des Congrès,
- Parc du Golfe,
- Etang au Duc,
- Espaces Verts de l'Hermitage,
- Place Centrale de Ménimur,
- Place centrale de Tohannic
- Espace Vert de Tohannic,
- Espaces Verts de Cliscouët
- Espaces Verts de Kerniol,

Espaces naturels :

- Pointe des Emigrés
- Rives du Vincin
- Rosvellec
- Kermesquel

Vannes, ville fleurie : 4 fleurs

Avec le Jardin des remparts, le Jardin du château de l'Hermine ou encore le Jardin de Limur, la ville offre une diversité florale exceptionnelle, récompensée par le label 4 fleurs du Conseil National des Villes et Villages Fleuris. En plus de l'attention portée par les services municipaux à l'ensemble des jardins de la ville, Vannes se distingue par ses ronds-points paysagers.

CONSEIL NATIONAL
Ville Fleurie
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Les espaces naturels protégés :

On retiendra deux projets importants et actuellement en réalisation :

L'espace naturel de Kermesquel :

Situé à l'ouest du quartier de Ménimur, entre la voie ferrée et le vélodrome, il a fait l'objet d'une série de travaux de réaménagement et d'équipement. La Ville de Vannes a réaménagé, renforcé, prolongé et complété les sentiers piétonniers du site, en vue d'y créer trois parcours de promenade. Ils comprennent deux cheminements en stabilisé et un cheminement recouvert d'écorces. Les chemins piétonniers de Kermesquel, agrémentés par endroits de merlons plantés d'arbustes et de plantes couvre-sol, forment désormais un linéaire d'un peu plus de 3,5km.

Beaupré-Lalande, un futur éco-quartier :

Prise par le conseil municipal, le 11 février, la décision de réaliser un éco-quartier à Beaupré-Lalande fait suite à l'émergence d'un projet, en gestation depuis quelques années. Il verra le jour sur les 20 hectares de réserves foncières communales situées près du nouveau groupe scolaire public, ouvert à la rentrée 2005.



Une partie de la voirie structurante de ce futur écoquartier a déjà été réalisée, grâce au prolongement de l'avenue du Général Delestraint entre le giratoire de Kersec (à proximité du groupe scolaire) et le giratoire de Bohalgo (sur la rue du Général Weygand). L'éco-quartier, aménagé dans une démarche de développement durable, sera réalisé dans le cadre d'un lotissement communal de 17 hectares, comprenant «de nombreux espaces verts, dont une zone humide de près de 4 hectares, riche d'une grande biodiversité, laquelle sera strictement préservée. Le réseau de voirie de ce futur écoquartier sera complété par «divers cheminements piétonniers et cyclistes».

La ferme pédagogique :

En 2003, le Conservatoire du Littoral, propriétaire, et la Ville de Vannes, gestionnaire, ont engagé, en partenariat avec les professionnels et institutionnels du monde agricole (Chambre d'Agriculture, ADASEA(*), Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt, représentants des agriculteurs), une étude de faisabilité en vue d'une réinstallation agricole. Le projet retenu porte sur un élevage ovin extensif avec production de fourrage pour les besoins de l'exploitation. Il prévoit également l'organisation d'animations pédagogiques à destination des scolaires vannetais en collaboration avec la Maison de la Nature ainsi que l'accueil en chambre d'hôtes. La commune de Vannes finance l'accueil pédagogique des classes vannetaises publiques, privées et Diwan, à hauteur de 103 € H.T/séance. La participation communale est plafonnée à 13 500 € TTC/an.

Les jardins familiaux :

En 1993, la ville de Vannes, en concertation avec des habitants a réfléchi à l'aménagement de jardins familiaux sur le secteur de Kercado.

Un chantier école a été mis en place avec la participation de demandeurs d'emploi de Kercado, notamment pour la construction des cabanons. Le site comporte trente-six parcelles. Chaque jardinier bénéficie d'un cabanon pour stocker le matériel et outillage de jardinage. Des points d'eau collectifs permettent l'arrosage au tuyau quand les bacs à récupération d'eau de pluie situés à l'extrémité des cabanons sont vides. Le site est fermé aux personnes non-locataires. En 2008, la ville de Vannes a décidé la création de 15 nouvelles parcelles sur le site de Kercado. Elles se trouvent sur le terrain situé entre le boulevard de la Résistance et le site actuel. Ces nouvelles parcelles, déjà attribuées, visent à satisfaire la forte demande de jardins dans le secteur de Kercado. Une extension avait déjà été réalisée en 2006 sur le site de Ménimur.

(*) ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

Le nombre de parcelles existantes est actuellement de 108 (51 à Kercado et 57 à Ménimur). Par délibération en date du 16 décembre 2011, la municipalité a approuvé la création, dans le quartier de Cliscoüet de 30 parcelles supplémentaires.

La protection du paysage urbain et de la qualité de vie urbaine :

- La protection du paysage urbain par le règlement local de publicité du 18 décembre 2009 :

Le règlement local de publicité révisé (et approuvé au cours du Conseil Municipal du 18 décembre 2009 en concertation avec des associations oeuvrant en matière de protection du paysage urbain) a pour objectif la réduction de l'impact visuel de la publicité en ville, grâce notamment :

- à une diminution du nombre de panneaux, en application des règles d'interdiction ou d'inter-distance minimale proposées ;
- à la réduction de la taxe maximale de ces dispositifs ;
- à une meilleure qualité esthétique qui résultera du changement des panneaux trop importants.

- L'extension du secteur sauvegardé englobant le port et le quartier Saint-Patern : de 20 à plus de 32,5 hectares (soit 200 parcelles de plus)

La révision du Plan de Sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du secteur sauvegardé de la ville de Vannes a été autorisée par décision de la Commission nationale le 12 décembre 2010. Le périmètre de protection englobera le port de la ville ainsi que le quartier de Saint-Patern. Ce plan a deux objectifs :

- La protection du patrimoine historique ;
- L'entretien et la mise en valeur de cette zone avec la poursuite des travaux de restauration et de mise en valeur du patrimoine des quartiers Saint-Vincent, des Remparts et ses abords (64 immeubles concernés).

- Un service de nettoyage de tags

La ville de Vannes intervient sur le domaine public mais également gratuitement à la demande des propriétaires (280 interventions réalisées en 2011 à la demande des particuliers



Finalité III

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations :

le souci permanent de faire progresser les solidarités urbaines

La mise en œuvre des politiques publiques de cohésion sociale et de solidarité à l'échelle du Vannes se caractérise par une approche « proactive » particulièrement significative.
L'effort de la ville en matière de cohésion et intégration sociale est notable : la municipalité a mis en place plusieurs démarches pour répondre aux besoins de tous ses citoyens (jeunes, anciens, handicapés, etc.). La ville veille, tout au long de la vie de chacun de ses citoyens, à favoriser leur épanouissement, à chacune des grandes étapes de celle-ci : les études, l'accès à l'emploi, le retour à l'emploi et la vie de quartiers, la retraite ; elle est engagée dans un processus de renforcement de l'intégration sociale.

La politique de la ville en matière de handicap :

La ville de Vannes a conçu et mis en place une politique globale en faveur de l'insertion et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La municipalité a travaillé dans plusieurs directions : l'accessibilité des espaces publics et des équipements municipaux et les services spécifiques, comme le réseau de transport.

Pour faciliter la vie des personnes à mobilité réduite, Vannes offre un guide du handicap, avec toutes les informations sur les plus importants sujets. La Ville s'est engagée à en enrichir et améliorer le contenu à chaque nouvelle édition, et illustre une volonté inlassable de la part de la Municipalité : adapter la ville au handicap. Dans le guide est regroupé un ensemble d'informations pratiques, traitant des sujets de la vie courante et orientant les lecteurs vers les structures et les interlocuteurs adéquats : maison départementale de l'autonomie, logement, vie à domicile et vie sociale, emploi, formation, enfance, éducation, santé, mobilité et transports, accessibilité des lieux publics, temps libre, défense des droits et associations.

Le contrat urbain de cohésion sociale :

Signé dans l'année 2007, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), constitue le nouveau cadre contractuel de la politique de la ville en faveur des quartiers en difficulté. Il a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires et le reste du territoire urbain environnant : le projet vise donc tant l'aspect urbain que la dimension sociale.
Il doit permettre l'amélioration de vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et de favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité.

En ce qui concerne la ville de Vannes, les quartiers prioritaires retenus au titre de ce nouveau dispositif sont ceux de Kercado et de Ménimur, classés en Zones Urbaines Sensibles.
Chaque année, un programme d'actions permettant d'atteindre les objectifs du contrat sera cofinancé par les signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. En outre la ville s'est engagée dans une importante opération de réaménagement du quartier du Clos Vert, pour un budget de 13 millions d'euros.

L'aide et la recherche d'emploi :

Les Ateliers d'aide à la recherche d'emploi de Kercado et Ménimur (mesure intégrée au contrat urbain de cohésion sociale) proposent une aide gratuite aux demandeurs d'emploi de 16 à 60 ans, salariés, scolaire, afin de les accompagner dans leurs démarches vers l'emploi.
Les Ateliers sont des structures de proximité, d'écoute, d'échanges et de convivialité où sont proposés plusieurs services :

Accueillir, accompagner le public dans les démarches de recherche d'emploi
Ecouter, informer, conseiller, orienter vers un parcours professionnel
Renseigner sur les dispositifs et mesures d'aide à l'emploi
Proposer des techniques de recherche d'emploi (CV, lettres de motivation, simulation d'entretien….)
Proposer les offres d'emploi de l'ANPE
Réorienter vers les interlocuteurs compétents (partenaires institutionnels, professionnels…)
Créer du lien social entre les usagers, faire émerger des solidarités
Mettre en place des actions en direction des utilisateurs

En plus, ont été organisés de petits groupes de travail (10 personnes) dont l'objectif est de préparer les participants à se présenter lors d'entretiens par le biais de différents supports : esthétique, préparation à l'entretien d'embauche (mise en situation, application des acquis), préparation à l'entretien téléphonique.

Enfin, un « Forum de l'emploi » réunit dans un même lieu, des professionnels, des organismes de formation, des associations, le Service Public pour l'Emploi, dans le but de faciliter les rencontres avec le public et l'accès à l'emploi.

L'action sociale

Au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le service action sociale et insertion mène des actions dans les domaines de :

L'aide sociale légale et facultative

Pour les personnes âgées (allocation pour l'autonomie (APA), demande d'aide-ménagère, frais de repas (portage de repas à domicile ou en établissement), frais d'hébergement en établissement, enquête d'obligation alimentaire, allocation de solidarité avec les personnes âgées) et handicapées (carte d'invalidité, prestation de compensation du handicap, renouvellement de l'allocation compensatrice pour tierce personne, frais d'hébergement, aide-ménagère). Dans le cadre de l'aide sociale, les agents instructeurs peuvent se déplacer au domicile des personnes à mobilité réduite. Ils interviennent aussi auprès du service d'aide à domicile du CCAS pour faciliter la mise en place des prestations.

Le logement social

Le service gère 62 logements : 45 logements se situent au Clos Vert et 17 à la Cité de Strasbourg. Des travaux de réhabilitation sont en cours. Ces logements sont sous-loués à des personnes ou familles rencontrant des difficultés, dans l'attente d'accéder à un logement autonome.

Le conseil en économie d'énergie (Hugo Énergie)

Gestion du fonds énergie et eau. Il instruit les demandes d'aide concernant des dettes auprès des fournisseurs d'électricité, de gaz et du service de l'eau de la Ville de Vannes. Les aides sont accordées sur critère de ressources et sont plafonnées sur l'année en fonction de la composition familiale.

En plus, Vannes a démontré son engagement sur d'autres plans :

Epicerie solidaire (Janvier 2012) : (distribution alimentaire à 2000 personnes) et fonction d'accompagnement : (ateliers pédagogiques; des animations de groupe sur l'économie sociale et familiale). Les conditions portent sur la durée et le montant de l'aide, limités dans le temps.

"Voisins solidaires" : l'association voisins solidaires a pour objectif la mobilisation citoyenne pour renforcer et développer les solidarités de voisinage afin de favoriser la création de nouveaux liens sociaux. La carte signée par l'association et le Ministre définit les engagements réciproques :

- mise en œuvre du programme
- communication
- trouver des partenaires financiers
- développer le partenariat avec les mairies
- formation, évaluation
- caution institutionnelle

La promotion de la culture bretonne au travers de la langue régionale

En 2007 la mairie de Vannes a adhéré à la charte « Ya d'ar Brezhoneg » mise en place par l'Office de la Langue Bretonne. Le but de la charte est la sauvegarde et le développement de la langue bretonne dans tous les domaines de la vie sociale et publique. A titre d'exemple, la ville dispose de panneaux de signalétique routière bilingue en breton.



Finalité IV

L'épanouissement de tous les Vannetais

La ville de Vannes couvre un territoire composé de quartiers au visage divers, certains étant d'un aspect plus bourgeois, principalement dans le centre ville ancien et à proximité de la mairie alors que d'autres accueillent des populations plus fragiles, confrontées à des difficultés qui les affectent davantage et qui nécessitent une attention et un soutien plus marqués. Toutefois, le territoire vannetais proprement dit est fortement imbriqué à l'espace géographique communautaire. Le profil du territoire vannetais renforce un sentiment de différenciation contre lequel la commune s'attache à engager et conduire des actions visant à renforcer le lien social, autour d'un réseau associatif significatif et d'actions culturelles notables, à l'échelle d'une agglomération moyenne. Ce lien s'exprime aussi entre les différentes générations, chacune pouvant trouver matière à occuper pleinement sa place dans la communauté vannetaise, ainsi qu'avec ceux que les aléas de la vie ont meurtris.

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, la commune de Vannes est à l'initiative de plusieurs opérations de renouvellement urbain visant entre autre à réduire la consommation des espaces non urbanisés et la périurbanisation, en favorisant la reconstruction de la ville sur elle-même et la densification raisonnée des espaces déjà urbanisés :

- Plan de Renouvellement Urbain de Ménimur (en lien avec l'Etat, sous convention ANRU). Démarrage des travaux en juin 2010,
- Quartier Nord Gare (ancienne friche industrielle de 5,54 ha). Aménagement confié à l'opérateur Giboire.
- Démarrage des travaux début 2011,
- Rive Gauche du port (en projet sur 2,1 ha),
- Site universitaire du centre ville (étude de programmation en cours sur une surface d'environ 2ha).

Sur un ensemble foncier communal d'environ 17 ha, la ville a le projet de créer un « écoquartier », destiné principalement aux logements, à toute proximité d'un groupe scolaire déjà construit et d'une future médiathèque. Le projet d'éco quartier vise à minimiser dès sa conception les impacts de son aménagement et induire des comportements d'usage non seulement utilitaires et économiques, mais également conviviaux et respectueux des personnes et de l'environnement. Un diagnostic approfondi du site de Beaupré Lalande a permis de clarifier les potentiels et enjeux d'aménagement et de proposer un schéma global d'éco quartier qui repose sur une trame d'espaces naturels renforcée, des eaux de pluie préservées, un réseau de voiries internes hiérarchisées et adaptées aux usages, une économie de l'espace libre en milieu urbain, et une mixité sociale et fonctionnelle.



Le logement :
Les tensions sur le logement, et en particulier le logement social, s'expriment à Vannes avec une acuité comparable à celle rencontrée dans des villes de structure similaire. Le besoin de logements est en croissance constante, corroborant le mouvement d'évolution des structures familiales accompagnant les phénomènes de décohabitation. Un niveau de densité urbaine classique autorise la poursuite de programmes d'équipement en dehors des opérations de rénovation urbaine et d'une tendance à la reconquête d'un foncier autrefois affecté à des activités économiques tombées en déshérence ou disparues.

L'action sociale :
Pour mieux répondre à la diversité des situations sociales et apporter des solutions aux plus démunis, le CCAS a adapté son système d'aides complémentaires aux principaux dispositifs d'accompagnement de l'État et du Conseil général.

Cette volonté se traduit par un niveau d'intervention satisfaisant à l'échelle d'une commune de 56 000 habitants d'un profil comme celui de Vannes. Pour prendre en compte la nouvelle précarité, les barèmes permettent d'intégrer diverses catégories de publics modestes : les familles monoparentales actives, les travailleurs pauvres et les personnes âgées modestes.
D'une manière générale, le CCAS entretient un dialogue soutenu avec les associations caritatives afin de répondre au mieux aux besoins sociaux.

Le volume d'activité globale du CCAS révèle un large spectre d'interventions et aides en son sein, garantissant un niveau de couverture sociale des besoins d'assistance et d'intervention d'urgence important, correspondant à un taux de personnes exposées aux aléas sociaux également élevé. Le principe de dégressivité des tarifs en fonction des revenus des familles est appliqué pour la quasi-totalité des activités relevant des domaines sportif, culturel, patrimonial. La grille de dégressivité comporte 8 tranches permettant d'adapter au mieux les tarifs aux quotients familiaux des familles.

L'insertion :
Intégrée en nombre croissant dans les cahiers des charges des marchés publics, la clause d'insertion permet aux maîtres d'ouvrages de réserver un certain nombre d'heures de travail à un public en difficultés sociales et professionnelles. L'objectif est de promouvoir l'emploi et de permettre à des demandeurs d'emploi, souvent sans qualification, d'acquérir de l'expérience dans le cadre d'un premier contrat de travail ou d'un contrat de professionnalisation. Les efforts constants de prise en compte des clauses sociales liées au développement durable dans les mises en concurrence ont permis de développer et d'intégrer cette clause d'insertion à bon nombre de grands projets qui modèlent la ville, entretenant le sentiment personnel d'adhésion à la communauté vannetaise

La ville de Vannes contribue de plus au financement ou au soutien matériel à des structures de l'économie sociale et solidaire ou de structures engagées dans une éco activité.

Sur son territoire, la commune apporte son soutien aux structures d'insertion sociale et professionnelle suivante :

- AMISEP : soutien financier dans le cadre du contrat urbain de cohésion social et divers travaux confiés aux ateliers d'insertion (bâtiments communaux, jardins familiaux…).
- Vannes Relais et Laser emploi : partenariat sur le volet insertion du PRU de Ménimur.
- Chantiers d'insertion du SIAGM : soutien financier et travaux confiés (sentier piéton de Ménimur, installation de clôtures et de bacs de récupération des eaux pluviales dans les jardins familiaux, travaux de génie écologiques sur les espaces naturels littoraux…).
- Epicerie sociale (projet) : soutien financier et partenariat.

5 arobases et une mention spéciale pour la ville en 2010 :
La ville a été récompensée en 2010 par le label national villes Internet et a reçu 5 arobases, soit la plus haute distinction possible. Les efforts de Vannes en matière d'accès à Internet et de promotion des nouvelles technologies sont remarquables : déploiement d'un important réseau municipal de fibres optiques qui favorise le très haut débit, création d'une dizaine de sites WiFi dans les bâtiments communaux et certains espaces publics, développement des services administratifs en ligne. Parallèlement, la ville s'est distinguée pour son action de sensibilisation sur les dangers du net auprès des jeunes. Un travail a été mené par les services municipaux pour prévenir des dangers d'Internet dans les écoles de la ville. Cette action a été particulièrement remarquée par l'association nationale Villes Internet qui lui a attribué une mention spéciale.

La lutte contre les ségrégations :
La politique municipale d'accompagnement du handicap, d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et d'insertion des handicapés, est orientée ses efforts de manière continue depuis autour de deux principaux axes.

- La mise aux normes progressive des équipements et espaces publics de façon à garantir une bonne accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- La mise à disposition des personnes handicapées d'un service d'accompagnement individualisé et de conseils, matérialisé notamment par la diffusion de brochures d'informations.

Enfin, il convient de souligner l'attention portée par la municipalité au renforcement de la cohésion sociale dès le plus jeune âge par la mise en place de dispositifs de soutien scolaire aux enfants les plus fragilisés.

La commune dispose d'un équipement communal d'éducation à l'environnement, dirigé par deux animateurs (personnel communal) et destiné au public scolaire : la Maison de la Nature. Toutes les animations de découverte et de protection de la nature sont proposées gratuitement aux écoles de Vannes (publiques, privées et Diwan).

La Ville de Vannes propose différents établissements dont les possibilités de temps d'accueil sont variées, s'adaptant aux besoins des parents: à l'heure, à la demi-journée, à la journée. Ces structures sont gérées par le Centre Communal d'Action Sociale de Vannes. Elles sont réparties sur les différents quartiers de la ville. :

- Multi-accueil Richemont (70 places)
- Multi-accueil de Ménimur (75 places)
- Multi-accueil Suffren (15 places)
- Multi-accueil Cliscouët (15 places)
- Multi-accueil Tohannic (15 places)

La ville de Vannes met à disposition le Relais Parents-Assistantes Maternelles, lieu d'écoute et d'information animé par des professionnels de la petite enfance. Des ateliers d'éveil hebdomadaires sont organisés dans les quartiers.
L'ensemble des activités de centres de loisirs maternelles est confié au service Jeunesse de la Ville dans les centres suivants :

- Ponant
- Les Lutins
- Degas
- Le Centre de Vacances Ville de Vannes à Larmor Baden
- La ferme de Kerniol

Dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux quartiers attirant une population jeune avec enfants, la commune a, à plusieurs reprises, favorisé l'implantation de maisons pour personnes âgées, favorisant cette mixité inter générationnelles. Des échanges et des animations sont organisés entre les maisons de retraite et les écoles ou les crèches. Dans les foyers restaurant pour personnes âgées, des tarifs préférentiels sont appliqués pour les enfants et des petits enfants.

Finalité V

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le présent chapitre doit permettre de vérifier si les politiques publiques mises en œuvre par la ville de Vannes respectent les 6 objectifs d'exécution de la finalité 5 :

Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables sont tout à fait perceptibles dans l'évolution constatée des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la ville de Vannes.
Il s'agit de favoriser d'une part une dynamique de production des projets très intégratrice de normes de développement durable (chantiers respectueux de l'environnement, clauses d'insertion, choix des matériaux, etc.) et d'autre part, à accompagner ce processus par des actions visant les citoyens les plus fragiles.

Le conseil municipal a approuvé, le 30 mars 2011, le programme d'actions 2011 du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) et du PRE (Programme de réussite éducative). Ces deux dispositifs, conduits en partenariat avec l'État, le Conseil général du Morbihan, la Caisse d'allocations familiales et l'Office public de l'Habitat (Golfe Habitat), visent à atténuer les inégalités entre quartiers et permettre, à Kercado et Ménimur, d'améliorer les conditions de vie des habitants. 77 actions, dont 67 mesures déjà engagées et renouvelées en raison de leur pertinence et de leur utilité, ainsi que 10 nouvelles, sont identifiées dans ces deux programmes.

Le coût global du Contrat urbain de cohésion sociale et du Programme de réussite éducative (budget de fonctionnement du service de développement social urbain compris) a été, 2011, de 2,52 M€. Il est financé à hauteur de 26,1 % (659 000 €) par la Ville de Vannes.

Un mode de production de la rénovation urbaine responsable - le retour à l'emploi par le chantier d'insertion :
Outre la clause d'insertion (cf.supra) imposée aux titulaires des marchés de travaux de rénovation urbaine (PRU), qui oblige les entreprises à attribuer un certain nombre d'heures de travail à des demandeurs d'emploi des quartiers concernés, un chantier d'insertion spécifique concernant une dizaine de personnes ne pouvant répondre aux exigences des clauses d'insertion du PRU a été mis en place. Elles visent des personnes issues pour l'essentiel du quartier de Ménimur et très éloignées du marché du travail. Il s'agira grâce à ce dispositif de remettre en état 40 logements du parc HLM de Vannes Golfe Habitat (VGH). Ce chantier d'insertion, d'une durée d'un an, repose sur un partenariat entre la ville de Vannes, VGH, le Département et l'État. Il devrait débuter avant l'été et s'étalera sur un an. Les candidats sélectionnés alternent travail sur le terrain et formation à l'AFPA. Il est porté par l'Amisep 56 (Association morbihannaise d'insertion sociale et professionnelle et suivi par la mission insertion du service de Développement social urbain de la Ville de Vannes.

Le projet urbain Nord Gare, désormais lancé, vise à favoriser un mode de vie urbain responsable :
Ce programme de requalification du secteur Nord de la gare SNCF vise à la réalisation d'un quartier d'habitat et de services, conçu dans le cadre d'une démarche de haute qualité environnementale, regroupera quelque 800 nouveaux logements, dont 20 % de logements sociaux.
Il porte sur le renouvellement urbain de quelque 5,5 hectares, inclus dans un espace compris entre la rue de Strasbourg, les terrains de rugby du stade Jo Courtel, le groupe scolaire Brizeux et l'impasse du Colonel Lévêque. L'objectif de cette opération est de supprimer les anciennes friches urbaines, pour y substituer un quartier résidentiel, structuré de part et d'autre par une voie verte Nord-Sud et aménagé dans une logique de développement durable.

Ce renouvellement urbain, décidé par la Ville de Vannes, va se traduire concrètement par la construction d'environ 800 logements. 80 % d'entre eux seront en accession libre et 20 % seront des logements locatifs sociaux. C'est l'une des grandes priorités de ce programme: profiter de la construction de nouveaux logements pour favoriser la mixité sociale, en proposant à la fois de l'accession à la propriété et des logements locatifs pour les bas revenus. Il s'agit, en l'occurrence, de l'application concrète d'un principe décidé le 30 juin 2006 par le conseil municipal et qui s'applique, depuis le 1er juillet 2006, aux programmes comportant « un minimum de 20 logements ou 20 lots ». Aux nouveaux logements du futur quartier Nord-gare, s'ajouteront des services de proximité, des commerces, et, très probablement, des bureaux en façade de la rue de Strasbourg.

Le quartier Nord-gare, dont la réalisation est engagée, sera structuré autour d'une coulée verte d'une superficie d'environ 1 hectare, offrant une double vocation :

de cheminement pour les piétons et les cycles et garantissant un nouveau mode de consommation responsable de l'espace urbain pour les habitants et usagers du quartier. Large et arborée, épousant un axe Nord-Sud et donnant sur une place centrale, elle permettra au quartier de disposer d'un cadre paysager de grande qualité,

de zone tampon qui permettant le recueil et l'absorption et la filtration naturelle des eaux pluviales en constituant un bassin de rétention, dans une logique de gestion durable de la ressource en eau, dimension du projet à laquelle a veillé la direction de l'aménagement urbain de la Ville. Elle limitera ainsi les quantités d'eaux pluviales rejetées dans les réseaux de collecte, tout en contribuant largement à la qualité paysagère du site.

Les programmes immobiliers respecteront la topographie du site, en épousant ses courbes de niveaux, seront orientés au Sud et disposeront de larges baies vitrées, pour exploiter au mieux la lumière naturelle, garantiront une isolation thermique et phonique des constructions et comprendront des dispositifs de récupération à la parcelle des eaux de pluies ainsi que l'aménagement de murs végétaux entre les îlots d'habitat.

L'analyse au regard des 5 éléments déterminants de la démarche :

Une analyse qualitative au regard des 5 éléments déterminants de la démarche :

- Participation de la population et des acteurs

Elle a été soutenue en 2010, grâce à de multiples initiatives de la ville tendant à associer la population à la mise en œuvre des actions du 2ème programme d'actions du CUCS, lesquelles font l'objet d'une information constamment actualisée et aisément accessible au citoyen, en particulier dans le magazine municipal et sur le site Web de la ville de Vannes. Les réunions de comités de quartier ont été également en 2010 l'occasion pour les élus municipaux de dialoguer avec les habitants sur les objectifs de la rénovation urbaine et sur les dispositifs d'accompagnement social.

- Organisation du pilotage

La direction générale des services et les élus délégataires assurent ce pilotage, aux plans administratif et technique pour la première et au plan de la conception politique des projets et du dialogue citoyen autour de ceux-ci pour les seconds, la responsable développement durable ayant à en assurer la mise en œuvre, en relation transversale avec les directions et certains services spécifiques, comme celui dédié aux économies d'énergie.

- Transversalité

La transversalité reste à affirmer, s'agissant de la mise en œuvre de la plupart des politiques de la ville participant aux objectifs de développement durable, compte tenu du grand nombre d'acteurs institutionnels (Communauté d'Agglomération, établissements consulaires, bailleurs sociaux tels que Vannes Golfe habitat, les concessionnaires et exploitants de réseau tels qu'EDF, GDF, etc., les collectivités territoriales co-financeurs de programmes tels que le conseil général et le conseil régional, ADEME, etc.

Le renforcement de la transversalité dans l'action de conception puis de conduite de projets entre services de l'agglomération et les services de la ville est une priorité, d'autant que la ville a à élaborer son propre PCET, puisque la loi en fait une obligation pour les villes de plus de 50 000 habitants.

- Evaluation

La ville de Vannes ne dispose pas encore d'indicateurs de suivi de ses politiques publiques permettant de mesurer les dynamiques de production de biens et services publics responsables mais dispose d'instruments de suivi de la consommation responsable (eau, éclairage public, déchets, etc.)

Le présent rapport constitue en ce sens une base de travail en vue d'aboutir à la définition d'un cadre structuré de suivi des actions entreprises par la ville en matière de développement durable.

- Stratégie d'amélioration continue

Elle est permise par les instances de concertation que constituent les comités de quartier associant l'ensemble des acteurs institutionnels participant à la mise en œuvre des politiques et programmes d'action municipaux aux débats avec les participants représentant la population des quartiers.



Liste des documents compulsés et sources :

- Site Internet de la Ville de Vannes
- Délibérations municipales de la Ville de Vannes, années 2009 à 2011
- Rapport d'activité des services 2010 de la Ville de Vannes
- Compte administratif 2010 de la Ville de Vannes
- Budget primitif 2011 de la Ville de Vannes
- Organigramme des services 2011
- Document taux d'occupation des parcs d'activités vannetais
- Nouveau Guide pratique du handicap
- Indicateurs du port 2011
- Guide Espaces Verts
- Documents Suivi des consommations : fuel, électricité, eau
- Document Grenelle Energies Vannes
- Document « Circuler à Vannes »
- Documents : « Label Pavillon Bleu », « Label Ville fleurie », « Label Ville 5 arobases »
- Document Langue bretonne à Vannes
- Plan de déplacements urbains de Vannes agglomération
- Magazine « Vannes Mag » : numéros de l'année 2011
- Documents Eau et Gestion de l'eau, ville de Vannes
- Livret Ecoles « Education à l'environnement »
- Convention Ministère opérations « Voisins Solidaires »
- Convention Bourse Permis de conduire
- Guide Handicap Web 2011
- Documents « Recherche d'emploi »
- Document « Vélocéa, mode d'emploi »
- Document « Circuler à vélo à Vannes »

Réalisation :
Arcet Cotation - Groupe GINGER GRONTMIJ

Conception graphique :
A.B.I

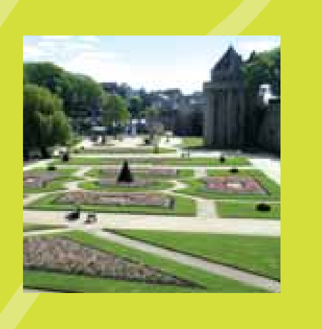
Ville de Vannes
Direction de la Communication et de l'événementiel

Crédit photos :
François le Divenah
Julie Le Moal
Marc Gallic











Rapport de développement durable
Réalisé par le cabinet indépendant
Arcet Cotation - Groupe GINGER GRONTMIJ

année 2011



Pour vous rendre l'avenir **plus durable**